



Plan administration exemplaire

La dynamique historique engagée par la Stratégie nationale du développement durable et par le Grenelle de l'Environnement nécessite que l'État montre l'exemple : chaque jour, au cœur de ses activités et de son fonctionnement, il s'applique la démarche qu'il préconise, en intégrant les principes fondateurs du développement durable.

Depuis 2010 la DREAL met en oeuvre le plan administration exemplaire (PAE) selon 3 axes prioritaires (4 jusqu'en 2013), en cohérence avec les objectifs assignés par le PAE du ministère en charge de l'environnement (MTES depuis mai 2017). D'abord plan triennal glissant 2009-2012, le PAE est une démarche d'amélioration continue avec un suivi semestriel avec les porteurs d'actions et une présentation au minimum une fois par an en CODIR. Le PAE est actualisé annuellement et s'est inscrit ensuite dans le plan ministériel 2015-2020 avant d'intégrer à partir de 2020/2021 les mesures du plan « services publics écoresponsables » pour partie déjà présentes dans le plan administration exemplaire initial. Trois des quatre axes initiaux ont été maintenus et le plan concerne 11 actions.

Dans ce cadre, la DREAL s'engage notamment à :



RÉDUIRE L'IMPACT DE NOS DÉPLACEMENTS

- Poursuivre la mise en oeuvre du plan de déplacement de l'administration (PDA) et sensibiliser les agents à l'utilisation des modes de transports alternatifs.
- Conforter l'usage de la visio-conférence.
- Organiser une offre de formation en interne à la DREAL et en région.
- Rationaliser le parc des véhicules de service en remplaçant les plus polluants par des véhicules électriques.
- Former à l'éco-conduite les agents parcourant plusieurs milliers de km/an en véhicule de service, ainsi que les autres agents volontaires



MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS ET NOS ACHATS

- Sensibiliser les agents au volume d'impression et à la consommation de papier.
- Sensibiliser les agents à la nécessité de réduire la quantité de déchets produits et aux modalités de tri.
- Réaliser tous les 3 ans le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la DREAL et présenter les résultats aux agents.



DÉVELOPPER NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Développer des actions favorisant le recrutement des personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser l'encadrement et les agents à la parité et à l'égalité professionnelle au sein de la DREAL.
- Après la hausse constatée ces dernières années, veiller à maintenir un taux significatif de cadres femme A+.
- Permettre le développement du télé-travail.